

Eu, le 28 février 2022

**A l'attention des administrés du secteur
des Cordiers de la Ville du Tréport**

Objet : Collecte des déchets ménagers et assimilés

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes des Villes Soeurs assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Dans le secteur des Cordiers de la ville du Tréport, la collecte des ordures ménagères est assurée actuellement selon les rues par une collecte en porte à porte (bacs roulants) et/ou une collecte en apport volontaire (conteneurs enterrés).

En concertation avec la ville du Tréport, il a été décidé de collecter la totalité du secteur des Cordiers en apport volontaire. Ce choix de passer le quartier des Cordiers en point d'apport volontaire s'explique pour les raisons suivantes :

- Difficultés de circulation liées à des rues étroites avec les camions
- Volonté de propreté urbaine afin de retirer tous les bacs roulants
- Mise en place de nouveaux points de collecte pour répondre à l'augmentation des déchets produits en période estivale
- Densification des conteneurs verre et emballages et papiers pour faire progresser le tri de vos emballages

A compter du 1^{er} mai 2022, la totalité des déchets (ordures ménagères, verre, emballages recyclables et papiers) seront donc à déposer dans les conteneurs aériens ou enterrés prévus à cet effet.

Vous trouverez au verso de ce courrier, la liste des différents points de collecte ainsi que leur localisation sur un plan.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'expression de ma considération distinguée.

M.FACQUE Eddie
Président de la CCVS

